

**MAIRIE
DE
COMBON**

ARRÊTÉ N° 2024/111

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER LE TÉLÉTHON

LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024 – COMITÉ DES FÊTES

Le Maire de la commune de Combon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 1.2212-2,
Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles R211-22 à R211-26, L 211-1 et suivants,
Considérant la demande faite par Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, relative à l'organisation du téléthon prévu le 14 décembre 2024 de 13h00 à 24h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, est autorisé à organiser un téléthon prévu le 14 décembre 2024 de 13h00 à 24h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon.

Article 2

Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon,
- La préfecture
- La gendarmerie de Brionne
- Le service départemental d'incendie et de secours

Affiché le : 18/10/2024

Fait à COMBON, le 18/10/2024

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

